

# #3

## Les éléphants en danger

Dès sa création, la LFDA a lutté contre le braconnage et le trafic d'animaux sauvages : tortues marines, cétacés... La cause des éléphants, tués pour le commerce de leur ivoire, a tout particulièrement mobilisé les ressources de la Fondation.

### Années 1970 : des milliers d'éléphants empoisonnés au DDT pour leur ivoire

Informée du soudain afflux d'ivoire brut importé en France depuis la Centrafrique (82 tonnes en 1978-1979), la LFDA ouvre une enquête, se fait communiquer des documents douaniers et découvre que 20 tonnes de pesticides ont été « détournées » d'un envoi de Belgique pour empoisonner des points d'eau : entre 7 000 et 9 000 éléphants en meurent, **dont de très jeunes**. La LFDA informe le sénateur belge Roland Gillet et l'assiste dans ses démarches : **l'importation des animaux exotiques en Belgique devient sévèrement réglementée**.

### Années 1980 : des populations entières d'éléphants décimées

En 1989, en réaction aux massacres d'éléphants pour leurs défenses, les pays signataires de la Convention de Washington (CITES), qui réglemente le commerce international des espèces menacées, décident d'inscrire toutes les populations d'éléphants parmi les espèces dont **tout commerce international est formellement interdit**. Le résultat est frappant : les effectifs des populations d'éléphants croissent de manière spectaculaire, en dépit d'un braconnage rampant.

Mais de puissants intérêts sont contrariés. En 1997, **les manœuvres lobbyistes** de la Grande-Bretagne et de l'Afrique du Sud (très étrangement soutenues par l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN) aboutissent : la CITES accepte de **réintégrer dans le commerce autorisé** les populations d'éléphants de 4 pays africains. **Le braconnage reprend massivement** sur l'ensemble du continent et le circuit du trafic d'ivoire se reconstitue à l'identique.

### Années 2000 : un dossier et une pétition d'échelle internationale

En 2000, la LFDA, en collaboration avec la Fondation 30 Millions d'Amis, lance une campagne de sensibilisation sur la mise en danger de l'espèce. Le dossier « Pour les Éléphants », qui réaffirme et démontre le lien entre le « commerce autorisé » et l'extension du braconnage, est traduit en anglais et envoyé à toutes les délégations des pays participant à la réunion de la CITES à Nairobi. **La CITES maintient pourtant sa position**.

Dans la foulée, la LFDA et la Fondation 30 Millions d'Amis lancent, avec le ROC (Rassemblement des Opposants à la Chasse), **une pétition mondiale** visant au reclassement de l'éléphant en tant qu'espèce interdite au commerce international.

En 2002, la LFDA réactualise le dossier et le transmet aux 150 pays participant à la réunion de la CITES à Santiago. Malgré le péril croissant menaçant l'espèce, **la CITES fait la sourde oreille**.

### 2016 : un espoir

Les États-Unis (juin) et la Chine (décembre) annoncent l'interdiction du commerce de l'ivoire sur leur territoire. Aux États-Unis, l'interdiction n'est cependant pas totale et chaque État décide des limites de la régulation. **Des marchés parallèles existent encore dans ces deux pays**, facilités par le développement des ventes sur internet...

